

INTERPELLATION DE M. FOURNY À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ÉVENTUEL NON-RESPECT DES CLAUSES DE NON-RÉEXPORTATION D'ARMES PAR LE QATAR ET/OU LES ÉMIRATS ARABES UNIS DANS LE CADRE DE LIVRAISONS AUX REBELLES SYRIENS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Fourny à M. Demotte, Ministre Président du Gouvernement wallon, sur « l'éventuel non-respect des clauses de non-réexportation d'armes par le Qatar et/ou les Émirats arabes unis dans le cadre de livraisons aux rebelles syriens ». La parole est à M. Fourny pour développer son interpellation.

M. Fourny (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je reviens sur ce dossier par rapport à des informations qui ont été livrées dans la presse, et qui ont fait l'objet de débats également au niveau fédéral, concernant la présence d'armes produites par la FN Herstal en Syrie, qui sont aux mains de l'opposition actuellement ou des rebelles face à ce régime. Il apparaîtrait que les armes dont question soient des armes qui ont été produites par la FN dans le courant des années 1980. C'est du moins ce qu'a expliqué, au Parlement fédéral, le Ministre des Affaires étrangères, M. Reynders, se basant sur des informations obtenues en collaboration avec la FN Herstal et la Région wallonne. J'aimerais savoir si effectivement vous avez des informations concernant ces armes, leur origine et leur datation dans le temps. C'est une information relativement importante dans le contexte actuel que nous connaissons. Par ailleurs, Monsieur le Ministre-Président, nous avons débattu longuement de la réforme au niveau de l'exportation des armes en Région wallonne. Il est vrai qu'au sein de notre commission, le décret qui a été, en tout cas, approuvé, vise à interdire la fourniture d'armes à des pays qui sont sur liste noire ou en tout cas qui sont considérés comme ne pouvant en jouir, car ayant une réputation non adéquate, pour ne pas dire autre chose, au niveau international. Mais il est également prévu, dans les textes adoptés par notre parlement, que les pays auprès desquels nous importons des armes, n'ont pas la possibilité de les revendre ces armes vers des pays sur liste noire, ce qui reviendrait évidemment à rendre nos textes tout à fait inopérants. En l'espèce, et de nouveau sur base des informations émanant du Ministre des Affaires étrangères, M. Reynders, il apparaîtrait que les armes dont question auraient transité par le Qatar et donc que ces pays auraient enfreint la législation sur laquelle nous nous fondons pour exporter ces armes. Je souhaiterais savoir si ce décret, que nous avons voté, trouve à s'appliquer maintenant, s'il y a infraction et s'il y aura des mesures qui seront prises à l'égard notamment du Qatar. Par ailleurs, il semblerait - également d'après les informations de M. le Ministre Reynders - que les règles concernant la problématique des exportations des armes étant d'application régionalisée depuis 1991 et les armes ayant été exportées en 1980, celles-ci ne tomberaient pas sous le coup de la législation et donc ne pourraient pas faire l'objet d'une quelconque sanction notamment au niveau des États qui ont transgressé les règles qui leur sont maintenant opposables. J'aimerais connaître votre position sur ce dossier par rapport aux informations qui ont été communiquées au niveau fédéral. Y a-t-il transgression du décret, oui ou non ? Y a-t-il, en l'espèce, des mesures de représailles qui seront prises à l'égard de l'Arabie Saoudite et du Qatar, qui sont les produits qui ont alimenté l'opposition syrienne ? Par ailleurs, cette réflexion doit rentrer dans un cadre beaucoup plus large quant à savoir – comme d'aucuns le défendent au niveau européen – si l'Europe devait soutenir l'opposition et les rebelles face au régime de Bachar el-Assad, régime sanguinaire s'il en est. Par rapport à cela, quelles sont les positions, au niveau diplomatique, que la région, par votre intermédiaire, avait prises à ce niveau-là ? Voici, Monsieur le Ministre-Président, les différentes questions que je souhaitais vous poser à partir premièrement - vous l'aurez compris - de la transgression et en tout cas le contournement de la législation par

rapport aux armes qui proviennent du Qatar et de l'Arabie Saoudite et, deuxièmement le point de vue de la Région wallonne par rapport à un soutien éventuel aux rebelles dans un contexte européen plus global.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Concernant les armes wallonnes qui ont été retrouvées en Syrie, je peux confirmer effectivement que les propos tenus, en commission, par le ministre fédéral des Affaires étrangères sont bien ceux que vous venez de rapporter. Les armes dont la presse fait mention ont probablement été exportées avant 1991, c'est-à-dire avant l'adoption de la loi belge en vigueur actuellement et, en tout état de cause, avant le Code de conduite européen de 1998 et la Position commune de 2008. Vous en tirerez là toutes les conséquences juridiques, que vous venez de dénoncer vous-même, à avoir sur nos capacités à agir et prendre des sanctions. Maintenant, pour parler du fond, il existe aussi, effectivement, de fortes probabilités que le Qatar et l'Arabie saoudite ainsi que les Émirats arabes unis aient 7 P.W.- C.R.I.C. N° 86 (2012-2013) - Lundi 4 mars 2013 livré des armes aux rebelles syriens, en l'occurrence du vieux matériel militaire, en guise de soutien. On note en revanche qu'à ce stade, aucune arme exportée récemment ne semble avoir été trouvée en Syrie. En d'autres termes, aucune arme exportée par la Région wallonne ne semble avoir été détournée vers la Syrie. Ceci semble confirmer la thèse d'une liquidation de vieux stocks par le Qatar et l'Arabie saoudite plutôt que d'un détournement de matériel neuf livré depuis la Wallonie. Concernant votre question relative à la position diplomatique, il est - et vous en conviendrez - peu probable que l'Union européenne prenne une décision claire sur l'opportunité d'armer les rebelles syriens. Dès lors, il ne semble pas opportun d'agir en ce sens, à notre seul niveau, par une position wallonne spécifique qui serait distincte - comme nous essayons de ne pas le faire en général - de nos partenaires européens. Pour le reste, je vous confirme que les demandes de licence vers les pays évoqués sont, bien évidemment, toujours traitées avec une extrême prudence, pour répondre aussi à une question de fond que vous venez de soulever. Je répète : – c'est du vieux matériel ; – on ne retrouve pas de matériel récent qui a été exporté là-bas ; – en ce qui concerne la position diplomatique, j'ai été explicite, nous ne voulons pas nous engager dans une position dissonante par rapport au restant des pays de l'Union européenne ; – nous traitons ces dossiers avec la plus extrême prudence dans le cadre du respect des normes que nous nous sommes fixées et que l'Europe nous impose.

M. le Président. - La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). - Je remercie le Ministre Président pour sa réponse.

M. le Président. - L'incident est clos